



# le XV d'attac

Le bulletin d'information mensuel  
d'ATTAC Paris 15ème  
n° 76 mai 2008

## Convocation à l'Assemblée Générale d'Attac Paris 15e

Vous êtes convié-e-s à l'**Assemblée Générale Ordinaire d'Attac Paris 15ème** qui se tiendra **le mardi 3 juin 2008 à 19h30 à la Maison des Associations du 15ème** arrondissement, 22 rue de la Saïda.

A l'ordre du jour:

- 1ère résolution: approbation du rapport annuel d'activité.
- 2ème résolution: approbation des comptes annuels.
- 3ème résolution: approbation du changement d'adresse du siège social d'Attac Paris 15 pour une domiciliation à la maison des associations du 15ème arrondissement.
- 4ème résolution: élection du groupe de Coordination pour un mandat d'un an,
- 5ème résolution: élection du Bureau (coprésident-e, co-secrétaires, co-trésorier-e ) pour un mandat d'un an, parmi les membres de la Coordination venant d'être élus.

La durée du mandat des membres du Groupe de coordination et du bureau est d'un an, à compter du jour de leur élection par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles sans limitation.

Pour pouvoir voter, les adhérent-e-s devront être à jour de leurs cotisations 2008 à Attac National et à Attac Paris 15e.

Si vous n'avez pas (ré-)adhéré à Attac en 2008 et que vous souhaitez le faire d'ici l'Assemblée Générale, vous trouverez un bulletin d'adhésion accompagnant cette convocation. Si vous pouvez venir à l'AG, il est préférable que vous remettiez le bulletin rempli et son règlement le jour de l'AG, ceci pour une raison de délai de mise à jour des listes d'adhérents (nous nous chargerons de leur envoi par la suite).

La réunion se terminera par un débat sur les perspectives de l'association, suivi d'un pot à la fortune du pot.

## Candidature

Si vous souhaitez vous présenter aux élections du groupe de Coordination ou du Bureau, merci d'adresser votre candidature,

- par courrier à ATTAC Paris 15e, Maison des Associations , 22 rue de la Saïda 75015 PARIS
- par courrier électronique à paris15@attac.org

en précisant :

Nom : .....Prénom : .....N° d'adhérent:.....

Adresse : .....

Tél: .....Adresse électronique : .....

Je me présente au groupe de Coordination (ou CA).

Je me présente, si je suis élu-e au groupe de Coordination, au poste de :

coprésident-e             co-secrétaire             co-trésorier-e

Je souhaite devenir correspondant-e électronique local-e (en alternance)

Je souhaite devenir correspondant-e formation

## Pouvoir

Tout membre a le droit de se faire représenter par un autre membre en remettant à ce dernier un mandat écrit. Nul ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Je soussigné-e,....., adhérent-e d'ATTAC Paris 15ème, donne pouvoir de voter les résolutions de l'Assemblée Générale d'ATTAC Paris 15e, du mardi 5 juin 2007,

à ....., adhérent-e d'ATTAC Paris 15e.

Date:

Signature :

Attac Paris 15e – Maison des associations du 15ème - 22 rue de la Saïda 75 015 Paris

Site: <http://www.local.attac.org/paris15>

Courriel: [paris15@attac.org](mailto:paris15@attac.org)

# Spéculation et crises : ça suffit !



**La finance dérégulée détruit les sociétés.** Silencieusement, au quotidien, quand les actionnaires pressurent les entreprises, c'est-à-dire les salariés, pour en extraire davantage de rentabilité, au Nord comme au Sud. A grand spectacle et avec fracas dans les crises aiguës où se révèlent brutalement les invraisemblables excès de la cupidité spéculative et leur contrecoup sur l'activité et l'emploi. Chômage, précarisation, accroissement des inégalités : **les salariés et les plus pauvres sont voués à faire les frais soit de la spéculation, soit des nuisances du krach qui s'ensuit.**

Depuis deux décennies, le cours de la finance mondiale n'est qu'une longue suite de crises : 1987, krach boursier ;

1990, crise immobilière aux Etats-Unis, en Europe et au Japon ; 1994, krach obligataire américain ; 1997 et 1998, crise financière internationale ; 2000-2002, krach internet ; 2007-2008 enfin, crise immobilière et peut-être crise financière globale.

Pourquoi une telle répétition ? Parce que **toutes les entraves à la circulation des capitaux et à l'« innovation » financière ont été abolies.** Quant aux banques centrales qui ont laissé enfler la bulle, elles n'ont plus d'autre choix que de se précipiter au secours des banques et des fonds spéculatifs en mal de liquidités.

Nous n'attendons pas la prochaine crise sans rien faire et ne supporterons pas plus longtemps les extravagantes inégalités que la finance de marché fait prospérer. Parce que l'instabilité est intrinsèque à la dérégulation financière, comment les dérisoires appels à la « transparence » et à la « moralisation » pourraient-ils y changer quoi que ce soit - et empêcher que les mêmes causes, de nouveau, produisent les mêmes effets ? Y mettre un terme suppose d'intervenir au cœur du « jeu », c'est-à-dire d'en transformer radicalement les structures. Or, au sein de l'Union européenne, toute transformation se heurte à l'invraisemblable protection que les traités ont cru bon d'accorder au capital

financier.

C'est pourquoi nous, citoyens européens, demandons :  
- l'abrogation de l'article 56 du Traité de Lisbonne, qui, interdisant toute restriction à ses mouvements, offre au capital financier les conditions de son emprise écrasante sur la société. Et nous demandons également  
- la restriction de la « liberté d'établissement » (art. 48) qui laisse l'opportunité au capital de se rendre là où les conditions lui sont le plus favorables, et permettrait ici aux institutions financières de trouver asile à la City de Londres ou ailleurs.

Si par « liberté » il faut entendre celle des puissances dominantes, aujourd'hui incarnées dans la finance, d'asservir le reste de la société, disons immédiatement que nous n'en voulons pas. Nous préférons celle des peuples à vivre hors de la servitude de la rentabilité financière.

**Attac soutient la pétition des économistes européens lancée pour demander l'abrogation de la liberté de circulation des capitaux dans l'Union Européenne** et joue un rôle clé dans sa diffusion.

**Signez la pétition lors des réunions mensuelles, des marchés d'attac 15 ou sur <http://www.stop-finance.org/>**

## Défendre les retraites: la solidarité contre les inégalités

1993 : réforme Balladur, contre les salariés du privé.

1996 : accords sur les retraites complémentaires.

2003 : réforme Fillon, contre les fonctionnaires et les salariés du privé.

2007 : alignement des régimes spéciaux.

Toutes ces réformes ont un point commun : faire baisser chaque année le niveau des retraites. La diminution est déjà de plus de 20 %, notamment à cause du calcul de la retraite sur la base des 25 meilleures années pour les salariés du privé et de l'indexation sur les prix et non plus sur les salaires. Nous assistons progressivement au retour de la pauvreté chez les personnes âgées.

Les femmes sont les plus touchées, parce qu'elles sont particulièrement victimes de carrières incomplètes, interrompues au moment des maternités et de l'éducation des enfants.

Pour les gouvernements auteurs de ces réformes, l'objectif est double : moins rémunérer les retraités et ouvrir aux marchés financiers le domaine de la retraite, qui relève encore pour l'essentiel de la protection collective.

Mais, faute de revenus suffisants issus de cette dernière, se développe aujourd'hui la retraite par capitalisation :

- mis en place par la réforme Fillon de 2003, les Plans d'épargne retraite collectifs (PERCO), abondés par les entreprises, et, pour celles et ceux qui le peuvent individuellement, les Plans d'épargne retraite populaires (PERP) ;

- les assurances-vie ou l'encouragement aux investissements immobiliers. Ces réformes s'inscrivent dans un mouvement d'ensemble de démantèlement des systèmes de protection sociale collectifs, aussi bien celui de l'assurance maladie que celui des retraites par répartition. Pour le capitalisme néolibéral, l'objectif est de restreindre la part de la richesse qui est socialisée par le biais de l'État, des collectivités locales et de la sécurité sociale, et d'ouvrir ainsi de nouveaux champs à l'accumulation du capital.

Or, la finance, à la recherche du profit maximal, s'oppose aux augmentations de salaires, au droit du travail et aux droits sociaux. Sur les marchés

financiers, lorsqu'une crise se déclenche, les retraites par capitalisation ne sont pas à l'abri d'un effondrement aux conséquences tragiques pour des millions de retraités.

Selon les nouvelles projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), le déficit devrait se situer à 1 % du PIB en 2020 (1,5 % si l'âge de départ à la retraite n'augmentait pas) puis à 1,7 % en 2050. On peut vérifier dès aujourd'hui que des prélèvements d'un tel ordre de grandeur sont réalisables. Les exonérations de cotisations sociales consenties aux entreprises représentent déjà à elles seules 1% du PIB (en 2005). Les dividendes distribués par les sociétés ont littéralement explosé depuis les années 1990. Revenir sur les exonérations de cotisations (qui sont des cadeaux au patronat et une incitation à pratiquer des bas salaires) et ponctionner une (petite) partie des dividendes généreusement accordés permettraient de faire face sans trop de difficultés aux déficits annoncés. Le problème du financement des retraites n'est pas un problème économique ou financier, mais un problème politique.

Attac Paris 15e – Maison des associations du 15ème - 22 rue de la Saïda 75 015 Paris

Site: <http://www.local.attac.org/paris15>

Courriel: [paris15@attac.org](mailto:paris15@attac.org)